

Réponse au postulat de Mme Anna Zürcher
« Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres »

Rapport-préavis N° 2016/26

Lausanne, le 31 mars 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres » déposé le 26 août 2014 et transmis à la Municipalité le 21 avril 2015 pour étude et rapport.

La postulante invite la Municipalité à proposer des pistes de réflexion et mesures supplémentaires à celles déjà mises en oeuvre par la Ville, afin d'améliorer la propreté des rues. Ci-après, sont reprises les propositions de mesures mentionnées dans le postulat.

2. Rappel des éléments du postulat

2.1 Information multilingue

De nombreuses informations sur le tri des déchets, les règles applicables aux points fixes de collecte et aux déchèteries mobiles, etc. sont fournies aux Lausannois – mais seulement en français. D'autres communes, telles que Renens, ont choisi une information multilingue, comme le fait la Ville de Lausanne pour d'autres documents. La Municipalité est donc priée d'étudier la mise en place d'une campagne d'information multi-canaux et multilingue.

2.2 Poubelles de rue

Dans de nombreux endroits de la ville, il n'y a purement et simplement pas de poubelles publiques, ou très peu. Il s'agit donc d'étudier une meilleure couverture des rues en poubelles publiques, ou une meilleure signalisation de celles-ci.

2.3 Horaires d'ouverture des déchèteries fixes

Les déchèteries fixes sont parfois victimes de leur succès, à l'image de celle du Vélodrome. Il serait intéressant d'envisager d'étendre leurs horaires, comme cela vient d'être fait pour les déchèteries mobiles (15h00 – 20h00).

2.4 Groupe propreté espace public (GPEP)

Dans le cadre de la nouvelle campagne lancée par la Ville, afin de renforcer le GPEP, un groupe de jeunes a été engagé. Il s'agit de réfléchir à renforcer durablement ce groupe, par exemple par des emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL) ou dans le cadre de mesures d'insertion de l'assurance invalidité (AI).

2.5 Campagnes de sensibilisation

Dans le même ordre d'idées que la dernière campagne de sensibilisation mise en place par la Ville, il y aurait lieu de s'interroger sur la possibilité d'organiser des « grandes tournées de nettoyages » dans les quartiers, impliquant bien sûr tous les habitants. Pour cela, une collaboration pourrait se réaliser avec les Centres de quartiers. Ces opérations pourraient s'inspirer du modèle des nettoyages de rivières ou des berges du lac, telle celle qui a été menée récemment dans le cadre de Net'Léman.

2.6 Groupe chargé du nettoyage et de la sensibilisation à la propreté

Après trois ans d'existence sous différents noms, le groupe chargé du nettoyage et de la sensibilisation à la propreté doit faire l'objet d'une évaluation complète. Cela afin de déterminer si ce modèle est véritablement utile et s'il est nécessaire de revoir tant ses missions que ses moyens d'action.

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit aux demandes et suggestions de la postulante, mentionnées au point 2 :

3.1 Restructuration de la Direction des travaux

En préambule, la Municipalité tient à rappeler la restructuration de la Direction des travaux, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Forte du constat que la relation à l'espace public par ses usagers a fortement évolué, la Direction des travaux a engagé, en 2015, une large réflexion interne, dans le cadre d'un processus participatif impliquant les collaboratrices et collaborateurs. Cette mesure a permis de repenser ses missions, de redéfinir ses priorités et de se réorganiser afin de favoriser une approche plus cohérente et efficace de ses activités.

Aussi, le Service d'assainissement, dont la mission s'étendait tant sur le traitement des eaux usées que sur la gestion des déchets, a été dissout au 31 décembre 2015. La STEP de Vidy et l'Unité de gestion du réseau (UGR) qui le composaient ont été transférées au Service de l'eau (anciennement **eauservice**) aux fins que le cycle de l'eau (eaux usées et eau potable) soit dévolu à ce seul service.

La création du nouveau Service de la propreté urbaine (PUR) a réuni dans sa structure, d'une part le Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) et l'exploitation de l'usine TRIDEL, tous deux issus du Service d'assainissement, et d'autre part, l'Unité entretien qui se trouvait jusqu'ici au Service des routes et de la mobilité (RM). Ainsi, c'est l'ensemble des missions inhérentes à la propreté du domaine public et à la gestion des déchets qui sont aujourd'hui hébergées dans un même service.

Enfin, le déploiement de cette réorganisation permet à RM de recentrer ses activités sur la mise en œuvre des grands projets de transports publics, tout en assurant les tâches relatives à la gestion de la mobilité (le stationnement, la conception d'espaces publics, l'entretien des véhicules de la Ville, etc.).

3.2 Information multilingue

L'information des services communaux auprès de la population est une préoccupation importante de la Municipalité et de ses services. Dans le quotidien, la Municipalité favorise l'utilisation d'images/pictogrammes, langage universel compréhensible par tous ; le choix d'une langue plutôt qu'une autre afin d'établir des documents multilingues pénaliserait de fait les minorités linguistiques. En outre, le Bureau lausannois pour les immigrés préconise une intégration réussie par l'apprentissage du français, garant d'une meilleure autonomie pour les actes du quotidien et favorisant la vie de quartier et le tissu social. De plus, le choix d'une langue signifierait implicitement que c'est un groupe linguistique plutôt qu'un autre qui est l'auteur d'incivilités. Il y a donc un risque de stigmatiser une partie de la population lausannoise. Par ailleurs, pour reprendre l'exemple de Renens cité par la postulante, malgré l'introduction d'une information multilingue, le taux de non-conformité en termes de déchets et de propreté est équivalent à celui de Lausanne, selon les indications mentionnées dans le rapport de leur Commission de gestion.

Enfin, le coût d'une telle communication serait très difficile à mettre en oeuvre, car il nécessiterait de faire appel à des traducteurs-jurés, auxquels s'ajouteraient des frais d'impression, pour un total d'environ CHF 150'000.- à CHF 200'000.-.

Toutefois, la Municipalité estime qu'il y a lieu d'améliorer l'information en intensifiant les contacts personnels auprès de ses résidents. Aussi, l'un des objectifs du Service de la propreté urbaine pour l'année 2016 est de renforcer les échanges parmi les associations culturelles au sein des différents quartiers de la Ville, en abordant le thème de la propreté, des déchets et de leur recyclage. Ces dernières pourront ainsi servir de relais entre leurs membres et les services de la Ville. Le personnel de PUR a la chance d'être composé de plusieurs collaborateurs aux nationalités différentes qui peuvent ainsi mettre à profit de notre population tant leurs connaissances linguistiques que leurs compétences professionnelles.

Dans ce cadre, les actions de communication et de sensibilisation seront orientées sur les quartiers rencontrant le plus de problèmes de propreté et adaptées au public-cible.

3.3 Poubelles de rue

Pour donner suite à l'évolution des comportements de la société, ainsi qu'à l'évolution des modes de consommation sur l'espace public, la Ville de Lausanne a passé en revue, entre 2013 et 2014, son parc de corbeilles de rue dans le but d'optimiser les emplacements et l'efficacité de ces dernières ; cette démarche fait suite aux mesures entreprises avec le préavis entretien 2011.

Pour cette revue, RM a procédé à deux analyses de terrain en 2013 et en 2014. Ces analyses ont permis de quantifier le taux de remplissage des poubelles, ainsi que de cartographier l'entier du parc communal. Les résultats ont démontré qu'environ 300 poubelles de type demi-lune ne remplissaient plus leur rôle : soit elles étaient peu ou pas utilisées parce que mal situées, soit elles étaient abusivement utilisées par les riverains pour leurs déchets ménagers, conduisant à des débordements fréquents (phénomène qui s'est accentué lors de l'introduction de la taxe au sac).

Fort de ce constat, il a été décidé d'optimiser les emplacements et la contenance d'environ 300 corbeilles demi-lune de 30 litres. Par conséquent, ce sont 200 nouvelles corbeilles de type Requin, d'une capacité de 110 litres chacune, qui ont été installées en 2014, notamment dans la zone centre et hyper-centre.

Au total, un volume de 13'000 litres de contenance a été ajouté dans la ville, principalement dans la zone hyper-centre, augmentant ainsi les capacités au centre-ville d'environ 300%. Le GPEP, qui arpente au quotidien notre cité et y constate les dysfonctionnements en matière de propreté, a remarqué que ces modifications ont grandement amélioré la propreté du domaine public et n'ont engendré que quelques plaintes. Depuis ces changements, un suivi permanent de l'évolution des zones touristiques, commerçantes ou à forte fréquentation est assuré en collaboration avec les secteurs de voirie.

Aujourd'hui, la Ville de Lausanne compte 1'033 corbeilles de rues pour 20 km² de superficie (hors forêts et domaines agricoles), soit : 349 corbeilles demi-lune de 30 litres, 629 corbeilles de type Requin d'une capacité de 110 litres, 6 corbeilles compactrices solaires d'une capacité de 110 litres et 46 conteneurs de 140 litres.

Conscients que les corbeilles de couleur grise ne sont pas très voyantes, plusieurs critères de sélection sont pris en compte lors de la mise en place de ces dernières, dont leur visibilité par les piétons. De plus, des autocollants jaunes signalant plus clairement les cendriers ont été apposés sur les poubelles demi-lune, de même que des autocollants de mise en garde contre le dépôt de déchets ménagers. En outre, une campagne de communication intitulée « Nourrissons les poubelles » avec habillage des poubelles en monstre mangeur de déchets, permet également de mieux visualiser ces dernières. Concernant la signalétique spécifique des corbeilles, celle-ci n'étant pas autorisée, nous comptons sur l'habillage actuel qui pourrait être pérennisé.

3.4 *Horaires d'ouverture des déchèteries fixes*

Actuellement, la Ville de Lausanne compte cinq déchèteries fixes, dont deux sont intercommunales et gérées par Lausanne.

L'expérience d'extension de l'horaire d'ouverture des déchèteries mobiles qui est effectuée depuis 2014 avec la prolongation d'une heure en soirée, soit jusqu'à 20h00, démontre que les besoins de la population sont autres. En effet, les statistiques de fréquentation montrent une forte demande de 16h00 à 18h30 et une nette baisse d'utilisation dès 19h00.

S'agissant des déchèteries fixes, sur l'exemple du Vélodrome repris par la postulante, il s'agit non pas d'un problème d'extension de l'horaire, mais de la capacité d'accueil des infrastructures, comme le révèlent les statistiques de fréquentation. Il en va de même pour les autres déchèteries fixes, soit : le Centre intercommunal de gestion des déchets de Renens, la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz à Pully, la déchèterie de la Pontaise et la déchèterie du Vallon. Dans ce cadre, un projet de refonte de la signalétique et du flux des véhicules et des personnes au sein des déchèteries débutera en 2016, afin de faciliter l'utilisation par les citoyens et ainsi d'éviter les « goulots d'étranglement ».

Enfin, afin de répondre aux besoins de la population, 77 postes fixes sont disponibles sur le territoire lausannois, dont vingt nouveaux qui y sont intégrés depuis le 1^{er} janvier 2016, avec une disponibilité continue (24h00/24h00). Ces derniers seront, à terme, équipés d'un mobilier urbain spécifique et identique à chaque poste fixe.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'il n'y a pas de réel besoin d'étendre les horaires d'ouverture des déchèteries fixes.

3.5 *Groupe propreté espace public (GPEP)*

Dans le cadre de la campagne « Nourrissez les poubelles », des équipes de jeunes étudiants ont été engagées pour augmenter l'impact de celle-ci sur le terrain. Ces étudiants rémunérés ont été spécialement formés pour répondre aux questions en lien avec la campagne. Cette expérience a eu un impact positif envers les jeunes notamment. C'est pourquoi, le Service de la propreté urbaine favorise ce type de collaboration pour de futures actions de sensibilisation.

La sensibilisation de terrain est essentielle et demande des compétences relationnelles et des connaissances juridiques. Les agents du GPEP ont suivi des formations spécifiques, adaptées à leur domaine d'activité, en collaboration avec le Corps de police (CP) et le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP). De plus, ils ont acquis, depuis le début de leur activité au sein du groupe, une expérience qui est indispensable pour une application saine du règlement et pour mener à bien les missions confiées.

De plus, des formations spécifiques à la gestion des conflits et à l'approche de personnes commettant des incivilités leur ont été dispensées à plusieurs reprises, leur permettant ainsi de savoir de quelle façon interagir avec un public récalcitrant.

Enfin, les agents du GPEP sont assermentés afin d'être en mesure de dénoncer les incivilités constatées. Dès lors, la Municipalité estime qu'il serait difficile d'intégrer des emplois ETSL dans ce groupe.

3.6 Campagnes de sensibilisation

Une collaboration avec les Centres de quartiers existe déjà dans le cadre des contrats de quartiers. En outre, plusieurs partenaires bénévoles manifestent régulièrement leur intérêt pour des actions participatives. Les différentes demandes sont réceptionnées par le GPEP, via le délégué à la propreté, qui procède ensuite à l'élaboration des différentes actions, telles que : le nettoyage des rives du lac, des parcs du centre-ville, des cours d'eau et des zones forestières, l'enlèvement des autocollants sur le mobilier urbain, ainsi que le ramassage des mégots dans les zones piétonnes pavées. Le GPEP en assure la gestion logistique ainsi que l'encadrement des différents partenaires. Pour exemple, il est utile de mentionner :

- Jeunesse en Mission (Service Pâques) : nettoyage des parcs et des places de la ville, nettoyage des poubelles de rue, des rives du lac et des espaces forestiers en ville ;
- British American Tobacco (BAT) : campagne anti mégots en ville et pose d'autocollants sur les cendriers des poubelles Requin ;
- Zurich Assurances : nettoyage des autocollants sur les poteaux de la signalétique urbaine ;
- Net'Léman : coordination avec le Service du développement de la ville et de la communication (DevCom) pour l'encadrement et la préparation de l'action de nettoyage du lac et des rives du lac ;
- Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) : plusieurs actions de sensibilisation au littering dans les rues de la ville ;
- Scouts Sauvabelin : nettoyage du chemin de la Vuachère ;
- Fondation de Verdeil : sensibilisation au littering et nettoyage des rives du lac ;
- Les Verts vaudois : nettoyage des bois de Sauvabelin ;
- Philip Morris : nettoyage des mégots dans les zones pavées de la ville ;
- Les Verts lausannois : nettoyage des rives du lac ;
- quartier des Boveresses : en collaboration avec les contrats de quartiers, organisation d'un Rallye déchets ;
- place de la Palud : collaboration avec PUR pour la tenue d'un stand d'information sur une thématique liée aux déchets lors du Marché de Noël à la place la Palud ;

Par ailleurs, PUR, dans le cadre de la journée nationale contre le littering qui aura lieu en septembre prochain, mènera une action en y associant la population.

3.7 Groupe chargé du nettoyage et de la sensibilisation à la propreté

L'évaluation complète du GPEP est disponible dans le rapport d'activités portant sur la période d'activité 2012-2014 annexé à la présente réponse.

Toutefois, la Municipalité tient à rappeler que le GPEP, initialement Groupe propreté qualité (GPQ), existe depuis le 1^{er} janvier 2012. Il a été créé afin d'enrayer l'augmentation importante des incivilités liées à la propreté en ville et préserver ainsi la qualité de vie du domaine public.

Ainsi, la mission principale des agents de la propreté est de faire respecter le règlement général de Police, le règlement sur les procédés de réclame et le règlement sur la gestion des déchets, mais également d'agir sur les trois domaines suivants qui ont été renforcés :

1. la prévention/communication : sensibiliser et informer le public sur les conséquences écologiques et économiques des actes d'incivilité dans le but d'en diminuer sensiblement le nombre ;
2. la répression : intervenir plus fréquemment auprès des contrevenants ;
3. la collaboration entre les services : développer et entretenir des échanges entre les services communaux afin de garantir un standard unique et élevé de propreté sur tout le domaine public.

En outre, dans le cadre de la création de PUR, ce Groupe, qui était jusqu'alors rattaché à RM et se composait de quatre intervenants et d'un chef de groupe, intègre maintenant également les surveillants de la propreté du CID et se compose de neuf intervenants et d'un chef de groupe. Il se voit dès lors renforcé à juste titre, car avec la révision de la loi cantonale sur les amendes d'ordre communales, ces agents assermentés pourront également dénoncer directement certaines incivilités en lien avec les déchets sur la voie publique.

3.7.1 La prévention/communication

En plus de la sensibilisation ponctuelle et journalière des usagers, le GPEP a pris part ou a organisé plus de trente actions de nettoyage depuis sa création, toutes liées à la sensibilisation aux déchets sauvages ou au littering, dont les plus importantes sont énumérées au point 3.5. Ces actions ont été menées conjointement avec les services concernés de la ville et/ou des partenaires privés (McDonald's, BAT, Philip Morris, IGSU, etc.).

De plus, une action de sensibilisation grand public a été mise sur pied de 2013 à 2015 (action « Slurp »).

Aussi, pour 2016, PUR a prévu de lancer des campagnes de communication sur l'ensemble du territoire lausannois, mais également de manière plus ciblée sur des quartiers, en relation avec des problématiques qui leur sont propres.

3.7.2 La répression

Depuis sa création et jusqu'à ce jour, le GPEP a procédé à :

- 85 avertissements et 102 dénonciations, relatifs à des dépôts de sacs sauvages (en appui à ASST) ;
- 58 avertissements et huit dénonciations, relatifs à de l'affichage sauvage ;
- quatre avertissements et quarante dénonciations lors de contrôles de corbeilles de rue (seulement depuis fin 2013) ;
- 242 signalements, relatifs à des dégradations de mobilier urbain (graffitis, vandalisme, etc.).

3.7.3 La collaboration entre les services

Le GPEP a pour tâche d'assurer la coordination entre les services, voire des privés, lors de dysfonctionnements, afin de trouver et de mettre en application des mesures communes en vue de l'assainissement de la situation (par exemple à : l'avenue Sévelin, la rue Curtat, la promenade Derrière Bourg, etc.). Depuis la mise sur pied du GPEP en 2012, une plus grande réactivité d'intervention est constatée pour assainir les situations critiques, une meilleure coopération entre les services concernés par les problèmes liés à la propreté (le Service des parcs et domaines, PUR, le Service du logement et des gérances, etc.) et une meilleure utilisation des synergies entre les services pour résoudre les problèmes communs.

A titre d'exemple, à la suite de l'introduction de la taxe au sac, les déchets récoltés dans les corbeilles de rue ont augmenté de 50% et ceux des poubelles qui débordent de 20%, principalement dû aux déchets ménagers déposés illégalement. La coordination et la mise sur pied des mesures correctives par le GPEP a permis d'enrayer ce phénomène. En effet, l'augmentation du nombre de déchets ménagers dans les poubelles de rue a été stoppée et celle des poubelles qui débordent a été réduite à moins de 10%.

Enfin, dans le cadre de cette collaboration, il est prévu que les différents services concernés par la propreté du domaine public (PUR, SPADOM, CP) se réunissent de manière hebdomadaire, afin d'échanger sur les phénomènes constatés et les solutions apportées et ainsi renforcer la coordination.

4. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/26 de la Municipalité, du 31 mars 2016 ;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

Annexe : rapport d'activité du Groupe propreté espace public 2012-2015